

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CFTD, SUD, et CGT-FO

Budget et effectifs de l'Insee : les mauvais calculs du gouvernement et de la direction

Depuis plusieurs années, la statistique publique fait l'objet d'attaques répétées de la part du gouvernement, mais aussi de sa propre direction : baisses d'effectifs et restructurations imposées dans le cadre de la RGPP, annonce d'une délocalisation dévastatrice pour les missions et les agents, diminution drastique et brutale des budgets de fonctionnement, projet de moyen-terme organisant la disparition de travaux - voire de certains établissements - et dégradant durablement les conditions de travail des agents.

Jusqu'à présent, la direction de l'Insee et le ministère de l'Economie refusaient de communiquer le moindre élément chiffré permettant d'évaluer l'ampleur des dégâts résultant de leurs décisions. La présentation du projet de loi de finances de 2011 et la tenue du prochain comité technique paritaire consacré au projet « ambition 2015 » les contraignent aujourd'hui à rendre publiques un certain nombre de données relatives aux moyens budgétaires et aux effectifs de l'Insee à court et moyen-terme.

Voici traduite en chiffres la déstructuration de la statistique publique imposée par le gouvernement et la direction de l'Insee.

Budget de fonctionnement : une amélioration en trompe l'œil

En 2011, la situation budgétaire de l'Insee paraît se rétablir par rapport aux deux années précédentes, où les moyens de fonctionnement de l'institut avaient été sérieusement amputés, au détriment des missions et des conditions de travail des agents. Pourtant, **les augmentations budgétaires prévues pour l'année 2011 sont trompeuses** : elles masquent en réalité une nette dégradation par rapport à la situation qui prévalait trois ans plus tôt.

Les crédits de paiement demandés en 2011 pour les dépenses de fonctionnement courant et d'informatique s'élèvent à 44,6 M€. Sur ces crédits, 2,4 M€ sont destinés à la mise en place du centre messin. Pour les autres établissements, **les crédits de fonctionnement prévus pour 2011 sont inférieurs de 10 % à ceux votés pour 2008** ! Cette baisse ne tient pas compte des effets de l'inflation. Une partie de ces crédits devra par ailleurs servir à payer les dépenses engagées, mais non réglées, au cours des années précédentes. Cela signifie donc de nouvelles économies à réaliser en 2011.

Les crédits affectés aux dépenses d'investissement sont également en chute libre depuis trois ans. Leur diminution tient au transfert vers France Domaine de la gestion des travaux pour les bâtiments dont il a la charge...

Crédits de paiement* votés ou demandés en loi de finance initiale (millions d'euros courants)

| | 2008 CP Votés | 2009 CP votés | 2010 CP votés | 2011 CP demandés | Evolution 2008-2011 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|------------------------|------------------------|
| Dépenses hors personnel | 69,1 | 55,0 | 56,5 | 67,3 | -3% |
| Fonctionnement établissements actuels | 47,0 | 29,5 | 31,6 | 42,2 | -10% |
| Fonctionnement centre messin | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,4 | - |
| Investissement (travaux immobiliers) | 3,7 | 2,8 | 2,0 | 0,9 | -76% |
| Intervention (dotation forfaitaire aux communes) | 18,4 | 22,7 | 23,0 | 21,8 | 19% |
| Dépenses de personnel | 356,9 | 363,6 | 361,7 | 367,3 | 3% |
| Total des crédits de paiement | 426,0 | 418,7 | 418,2 | 434,6 | 2% |

Source : projets annuels de performance annexés aux projets de loi de finances 2009, 2010 et 2011.

Champ : programme 220 "statistiques et études économiques", contour 2009 : Insee+Sessi. Depuis 2009, le Genes ne fait plus partie du programme 220 mais du programme 192 "enseignement supérieur et recherche". Pour comparer les données à champ constant, le PAP 2009 fournit pour 2008 des données « retravaillées » (hors Genes), reportées ici.

(*) Crédits de paiement (CP) : les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année.

et sans doute également à des baisses budgétaires dont on ne peut évaluer l'ampleur exacte.

Les seuls crédits en hausse sur la période 2008-2011 sont ceux consacrés aux dépenses d'intervention. Celles-ci couvrent en fait la dotation forfaitaire versée aux communes pour le recensement et sont sans influence réelle sur les moyens dévolus à l'Insee.

Masse salariale : petites économies sur le dos des agents

Les dépenses de personnel prévues pour 2011 sont de 367,3 M€. Elles sont en légère hausse, bien que les économies réalisées sur les départs en retraite (4,2 M€) soient supérieures aux augmentations de masse salariale liées aux progressions de carrière des agents (3,7 M€).

Pour expliquer la hausse de 2011, la direction met en avant les "mesures catégorielles" destinées aux agents de catégorie C et B : 3,5 M€ pour financer la deuxième phase de l'alignement des primes des agents de l'Insee sur celles des agents de Centrale ; 1,7 M€ pour la mise en place du nouvel espace statutaire de la catégorie B. Ce que la direction ne dit pas, c'est que **ces hausses provisoires masquent les économies faites sur le dos des agents** avec ces mêmes mesures.

En 2011, la deuxième phase de l'alignement des primes des C et B ne débutera qu'en avril et non en janvier comme nous l'avions demandé : le ministère économise ainsi 1,2 M€. En 2012, il économisera encore 2,4 M€ du fait du report à juillet de la dernière phase de l'ajustement. Sans compter les économies réalisées pendant toutes les années où les agents ont attendu en vain !

Quant à la mise en place du nouveau statut des B, elle se traduira effectivement par des gains indiciaires immédiats pour une grande partie des contrôleurs actuellement en poste. Mais à plus long terme, ces gains seront largement compensés par les pertes que subiront les actuels et futurs contrôleurs, dont les progressions de carrière seront ralenties (allongement des durées d'échelon, passages de grade plus difficiles).

Les dépenses de personnel de 2011 intègrent un financement à hauteur de 0,6 M€ des mesures d'accompagnement du projet de délocalisation.

Emplois : les suppressions s'accroissent, la précarité s'installe

En 2011, le nombre maximum d'emplois autorisés en moyenne sur l'année est de 5 221 équivalents temps plein travaillé, soit 600 de moins qu'en 2008. **Le rythme des suppressions d'emplois s'accroît : -2 % en 2009, -4 % en 2010 et -5 % en 2011.**

La diminution du plafond d'emplois pour 2011 intègre "un abattement technique de 120 emplois vacants". Ces vacances d'emplois résultent notamment des déficits de recrutements d'agents C au cours des années précédentes. Cette opération comptable permet de "créer" des emplois pour le centre messin, sans coût supplémentaire.

| Plafond d'emplois autorisé par catégorie (équivalents temps plein travaillé*) | | | | | |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | Evolution 2008-2011 |
| Emplois de catégorie A+ | 427 | 369 | 345 | 338 | -21% |
| Emplois de catégorie A | 1 116 | 1 178 | 1 125 | 1 127 | 1% |
| Emplois de catégorie B | 2 179 | 2 115 | 2 090 | 2 104 | -3% |
| Emplois de catégorie C | 2 100 | 2 028 | 1 927 | 1 652 | -21% |
| Total des emplois | 5 822 | 5 690 | 5 487 | 5 221 | -10% |

Source : projets annuels de performance annexés aux projets de loi de finances 2009, 2010 et 2011.
Champ : programme 220 "statistiques et études économiques", contour 2009 : Insee+Sessi.
(*) Equivalent temps plein travaillé : le décompte est proportionnel à la quotité de travail et à la période d'activité sur l'année. Un agent à temps partiel à 80 % présent la moitié de l'année compte pour 0,4 ETPT (=0,8 x 0,5). Le calcul en ETPT peut être assimilé au nombre moyen d'ETP sur l'année, ou encore au nombre d'ETP présents en milieu d'année.

Le ministère prévoit en effet le recrutement de 100 équivalents temps plein destinés au centre messin : 15 postes au concours de contrôleur, 40 détachements et 45 contrats à durée déterminée ! Les agents du centre messin seront donc pour la plupart recrutés hors de la sphère statistique publique, selon des modalités qui ne leur permettent pas de bénéficier d'une formation initiale. La moitié sera employée sur un statut précaire.

Les postes nécessaires pour réaliser ces recrutements sont en partie prélevés sur les autres établissements. **Dans les établissements existants, la baisse des emplois** résultant du solde entre les entrées et sorties **est de 189 équivalents temps plein. Cette diminution correspond à un taux de non remplacement des départs en retraite de 61 %** (312 départs prévus). En 2009 et 2010, les taux de non remplacement étaient respectivement de 41 % et 49 %.

Effectifs 2015 : deux tiers des départs en retraite non remplacés

Les évolutions d'effectifs décidées pour 2015 s'inscrivent dans les mêmes tendances. Au-delà des contraintes imposées par la RGPP ou le projet de délocalisation, elles reflètent les choix de restructurations et de suppressions de travaux décidés par la direction de l'Insee dans le cadre de son projet de moyen-terme.

Dans les établissements actuels, la direction prévoit une réduction des effectifs de 21 % entre les premiers janvier 2010 et 2015 (-1 116 agents). Cela correspond à une baisse de 4,5 % par an en moyenne, deux fois plus rapide que celle enregistrée au cours de la décennie précédente.

| Effectifs cibles de l'Insee à l'horizon 2015 | | | | | |
|--|-------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|--|
| | Effectifs 01/01/2010 | Effectifs cibles 01/01/2015 | Evolution 2010-2015 (effectifs) | Evolution 2010-2015 (%) | Taux de non remplacement des départs en retraite* (%) |
| Directions régionales (hors SIN) | 3 809 | 2 977 | -832 | -22% | [67% - 80%] |
| Métropole | 3 579 | 2 758 | -821 | -23% | [70% - 84%] |
| Alsace | 98 | 77 | -21 | -21% | [69% - 83%] |
| Aquitaine | 157 | 110 | -47 | -30% | [76% - 91%] |
| Auvergne | 103 | 74 | -29 | -28% | [78% - 94%] |
| Basse-Normandie | 223 | 187 | -36 | -16% | [71% - 85%] |
| Bourgogne | 142 | 102 | -40 | -28% | [101% - 121%] |
| Bretagne | 156 | 110 | -46 | -29% | [115% - 138%] |
| Centre | 159 | 111 | -48 | -30% | [95% - 113%] |
| Champagne-Ardenne | 142 | 103 | -39 | -27% | [103% - 123%] |
| Corse | 44 | 37 | -7 | -16% | [63% - 75%] |
| Franche-Comté | 85 | 66 | -19 | -22% | [97% - 116%] |
| Haute-Normandie | 141 | 116 | -25 | -18% | [56% - 67%] |
| Ile-de-France | 241 | 207 | -34 | -14% | [73% - 88%] |
| Languedoc-Roussillon | 140 | 112 | -28 | -20% | [40% - 48%] |
| Limousin | 91 | 74 | -17 | -19% | [82% - 98%] |
| Lorraine | 131 | 100 | -31 | -24% | [71% - 85%] |
| Midi-Pyrénées | 232 | 193 | -39 | -17% | [35% - 42%] |
| Nord-Pas-de-Calais | 237 | 169 | -68 | -29% | [100% - 120%] |
| Pays-de-la-Loire | 353 | 277 | -76 | -22% | [48% - 58%] |
| Picardie | 96 | 75 | -21 | -22% | [129% - 154%] |
| Poitou-Charentes | 115 | 79 | -36 | -31% | [102% - 122%] |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 239 | 193 | -46 | -19% | [49% - 58%] |
| Rhône-Alpes | 254 | 186 | -68 | -27% | [79% - 94%] |
| Départements d'outre-mer | 230 | 219 | -11 | -5% | [16% - 20%] |
| Antilles-Guyane | 149 | 131 | -18 | -12% | [41% - 48%] |
| Réunion-Mayotte | 81 | 88 | 7 | 9% | - |
| Informatique (CNI et SIN) | 455 | 255 | -200 | -44% | [117% - 139%] |
| Direction générale (hors Genes et Céfilien) | 1 167 | 1 083 | -84 | -7% | [26% - 31%] |
| Ensemble des établissements actuels | 5 431 | 4 315 | -1 116 | -21% | [64% - 77%] |
| Centre messin | 0 | 575 | 575 | - | - |
| Ensemble incluant centre messin | 5 431 | 4 890 | -541 | -10% | [31% - 37%] |

Sources : documents préparatoires au comité technique paritaire du 9 novembre 2010 et rapport d'activité interne 2008-2009.

(*) Taux de non remplacement (TNR) des départs en retraite = baisses d'effectifs rapportées aux départs en retraite.

Les départs en retraite sont estimés à partir de la population âgée de 55 ans ou plus au 01/01/2010, connue pour chaque établissement (les âges détaillés ne sont connus que pour l'ensemble de l'Insee). Les estimations sont différentes selon les hypothèses que l'on fait sur l'âge moyen au départ. Deux hypothèses ont été retenues ici :

Hypothèse 1 = départs en retraite à 61 ans en moyenne.

Cette hypothèse revient à considérer que le nombre de départs est à peu près égal au nombre d'agents âgés de 56 ans ou plus au 01/01/2010, qui représentent 86 % des agents âgés de 55 ans ou plus. Sous cette hypothèse, on estime que 1740 agents partiront en retraite d'ici 2015 (348 départs par an en moyenne). La baisse d'effectifs de 1116 agents correspond alors à un TNR de 64 %.

Hypothèse 2 = départs en retraite à 62 ans en moyenne.

Cette hypothèse revient à considérer que le nombre de départs est à peu près égal au nombre d'agents âgés de 57 ans ou plus au 01/01/2010, qui représentent 72 % des agents âgés de 55 ans ou plus. Sous cette hypothèse, on estime que 1450 agents partiront en retraite d'ici 2015 (290 départs par an en moyenne). La baisse d'effectifs de 1116 agents correspond alors à un TNR de 77 %.

Cette baisse brutale signifie que **plus des deux tiers des départs en retraite ne seront pas remplacés !**

Les centres et services informatiques nationaux perdent près de la moitié de leurs effectifs en cinq ans. Les suppressions d'emplois sont nettement supérieures au nombre de départs en retraite attendus. Cela veut dire que des informaticiens perdraient leur poste, sans espoir de reclassement dans leur établissement.

Les baisses d'effectifs sont également très importantes dans les directions régionales, quels que soient leur taille et leur statut ("centre de service" ou "partenaire"). Dans huit régions, les départs en retraite ne seront pas du tout remplacés.

Outre celle de Corse, **six DR auront en 2015 un effectif inférieur au seuil de viabilité de 80 agents** défini par la direction lors du précédent projet de moyen-terme. Il s'agit des DR de Franche-Comté, du Limousin, d'Auvergne, de Picardie, d'Alsace et de Poitou-Charentes. **Au-delà de 2015, la survie de ces établissements est clairement menacée !**

Les pertes d'effectifs sont moins lourdes à la direction générale. Celle-ci devrait cependant être profondément réorganisée en interne, avec la création d'une direction de la méthodologie dont les contours ne sont pas encore connus.

Délocalisation : une opération « perdant – perdant »

Une partie des nombreux emplois supprimés dans les établissements actuels seraient réintégrés dans les effectifs de l'Insee, avec la création du centre messin. **Selon la direction, le centre messin devrait accueillir 575 agents Insee d'ici 2015.**

Ce chiffre semble correspondre à la cible de 625 agents fixée dans le rapport Cotis-Duport, diminuée des 50 agents issus des services statistiques ministériels Drees et Dares. Mais il **est artificiellement gonflé, de façon à minimiser les suppressions d'emplois affichées pour l'ensemble de l'Insee.** Il inclut les 70 postes prévus pour le centre d'enquête multimodal, qui correspondent à des suppressions d'emplois d'enquêteurs, non comptés dans les effectifs de départ. De même, il intègre les 45 postes affectés au centre de formation aux statistiques européennes, alors que les effectifs du Genes et les stagiaires du Céfil sont exclus des comptages de la direction !

Surtout, **ce chiffrage ne tient pas compte des nouvelles cibles d'effectifs, sérieusement revues à la baisse, que la direction a elle-même fixées pour le centre messin dans la note Muller** rendue publique le 22 septembre (voir [notre compte-rendu](#)). Pour les piliers "statistiques sociales et locales", "ressources humaines", "informatique" et "diffusion", cette note établit une cible de 435 postes en 2013, contre 500 initialement prévus dans le rapport Cotis-Duport. Cette diminution tient au fait que **de nombreux emplois de la sphère informatique et de la diffusion ne seront pas délocalisés...mais tout simplement supprimés !**

Par ailleurs, l'auteur du rapport précise que l'organisation cible qu'il décrit est fortement dépendante des contraintes immobilières, non résolues à ce jour. Faute de bâtiment approprié, les 80 postes prévus pour le pilier "ressources humaines" pourraient finalement être affectés ailleurs.

Outre son caractère dangereux et destructeur pour les missions de la statistique publique, **ce projet de délocalisation est une opération "perdant-perdant". Décidé sous couvert d'aménagement du territoire, il consiste surtout à supprimer de nombreux postes de fonctionnaires en région pour ne les remplacer que très partiellement par des emplois précaires, dans un nouvel établissement dont la pérennité n'est elle-même pas garantie !**

Ne laissons pas le gouvernement et la direction organiser la déstructuration de la statistique publique voire sa destruction pure et simple !

Participons à toutes les mobilisations qui permettront d'instaurer le rapport de force nécessaire pour obtenir :

- ✓ Des budgets à la hauteur des moyens exigés pour l'exercice de nos missions ;***
- ✓ L'arrêt des suppressions d'emplois imposées arbitrairement dans la fonction publique ;***
- ✓ Pas d'embauche de personnels à statut précaire : ces postes doivent être des postes de titulaires ;***
- ✓ Un nouveau statut des contrôleurs de l'Insee qui permette l'amélioration de la carrière de l'ensemble des contrôleurs actuellement en poste et soit d'un bénéfice significatif pour les agents de catégorie C ;***
- ✓ Un statut des enquêteurs qui assure un maintien de la rémunération de chacun d'entre eux ;***
- ✓ De meilleures conditions de vie au et hors du travail ;***
- ✓ Le maintien de vrais établissements de l'Insee dans toutes les régions ;***
- ✓ L'abandon définitif du projet de délocalisation et du passage du GENES en établissement public !***

Paris, le 21 octobre 2010.